

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 31 mai 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187231043**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie sur les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 6 224 598,53 \$ (contrat: 5 741 598,53 \$ + incidences: 483 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 305401 - 1 soumissionnaire.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187231043

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie sur les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 6 224 598,53 \$ (contrat: 5 741 598,53 \$ + incidences: 483 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 305401 - 1 soumissionnaire.

À sa séance du 9 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 16 mai 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont été surpris de constater la présence d'un seul soumissionnaire dans ce dossier. Le Service est d'avis que cette situation s'explique par les nombreux contrats publics octroyés ce printemps et par les carnets de commandes déjà bien garnis de plusieurs entrepreneurs. Pour la Commission, il faudrait que la Ville essaie d'identifier quels sont les moments opportuns pour lancer des appels d'offres permettant d'obtenir un bon nombre de soumissions.

La Commission constate tout de même qu'une négociation avec l'adjudicataire a permis de réduire le coût du contrat de quelque 93 000,00 \$.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187231043 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.